

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Régie Toulon Palais des Congrès Neptune

1) Eléments de contexte

L'année budgétaire 2018 se termine, année de tous les records pour le Palais Neptune, qui enregistre le meilleur chiffre d'affaires de ces 15 dernières années et de fait, le plus grand nombre de jours d'exploitation.

Il est à noter que le chiffre d'affaires du Palais Neptune est en hausse de 27% par rapport à 2017, alors que l'activité des Palais des congrès au niveau national a connu pour 2018 une baisse de 6%, ce qui prouve l'attractivité de la Ville et du Palais Neptune. La rénovation de certains hôtels, des parkings, des rues et des places réhabilitées nous aide grandement à attirer notre clientèle, en témoignent les prospects que nous recevons pour une visite de la ville et qui sont séduits à l'idée d'organiser séminaires et congrès à Toulon.

2) Priorités du Budget 2019

Pour 2019, nous allons continuer le développement de notre activité autour de plusieurs axes:

- L'activité Congrès et séminaires sera renforcée par une présence accrue sur les salons professionnels, un budget communication sera alloué pour une meilleure visibilité, les liens avec PCE nous permettront de rencontrer des prospects sur la France entière.
- Le maintien et le renforcement de l'activité Salons qui permettent de développer une nouvelle clientèle sur la Ville.
- La création et la pérennisation des manifestations organisées par la Régie telle que la reprise du salon Mang'Azur par le Palais et l'embauche de l'ancienne présidente de l'association qui gérait le salon. Le Palais du Jeu et du Jouet qui continue son évolution, fort de ses 17 000 entrées pour sa 4^{ème} édition. , l'organisation du Forum des Associations en partenariat avec la Ville.

La reprise du bilan positif de 2018 alliée à une trésorerie saine permettra de préparer un budget confortable pour 2019. Nos deux premières années d'exploitation et les analyses de nos marges qui se situent aux alentours de 25% nous permettent aujourd'hui de pouvoir être au plus près des dépenses prévisionnelles par rapport au chiffre déjà signé pour l'année à venir.

La subvention allouée par la Ville en 2019 sera dotée cette année d'une partie modulable qui pourra être revue à la baisse selon les résultats qui seront présentés par la régie et faire alors l'objet d'une décision modificative.

3) Montants et lignes budgétaires 2019 en exploitation (ces chiffres seront modifiés au Budget Primitif lors de la clôture de l'exercice 2018)

Dépenses : **1 874 600.00 €**

Recettes : **1 874 600.00 €**

- Vente de produits et services : 980 000.00 €
- Subventions exceptionnelle votée par la Ville : 560 000.00 €
- Produits exceptionnels : 84 600.00 €
- Reprise du résultat 2018 : 250 000.00 €

4) Investissements :

Un marché en délégation de maîtrise d'ouvrage a été lancé par la régie en 2017, pour la rénovation des sols du Palais des Congrès. Des dalles PVC remplacent les dalles de moquettes sur tous les niveaux.

Ces opérations pour le compte d'un tiers ont été étalées sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

Le dernier niveau sera réalisé en 2019 pour un coût de 37 500.00 € HT, opération qui clôturera la rénovation complète des sols du Palais Neptune.

Un plan d'investissement sera proposé à la Ville afin d'acheter du matériel en propre, ce qui permettra de réduire les coûts de location et optimiser les marges sur certaines prestations.

5) Effectif de la régie Toulon Palais des Congrès Neptune :

Un total de 14 personnes :

- Direction
- Service commercial
- Comptabilité
- Administratif
- Accueil
- Sécurité
- Technique
- Événementiel

La durée effective du travail est de 1603 heures annuelles pour les employés des services administratifs.

Les services accueil et technique sont au forfait jours avec respectivement 210 et 180 jours annuels.

Charges de personnel Palais, intérimaires et Monteurs de stands : **884 670,00 €**

Des personnels intérimaires et intermittents du spectacle viennent renforcer les effectifs lors des manifestations.

- La durée effective de travail des personnels intérimaires est de 35h/semaine
- Les intermittents du spectacle ont un contrat journalier ne pouvant dépasser 8h.